



GOUVERNEMENT WALLON
PHILIPPE HENRY

Ministre de l'Environnement, de l'Aménagement du Territoire et de la Mobilité

COMMUNIQUE DE PRESSE

Permis de bâtir : premières solutions

Hier, le cabinet du Ministre Philippe Henry a rencontré l'Union wallonne des Architectes. Cette rencontre était prévue de longue date avec notamment le service juridique de la DG04 (Aménagement du territoire).

L'objectif de la rencontre était d'abord d'offrir une information claire et complète aux architectes dans le cadre de la concertation décidée par Philippe Henry sur l'application du CWATUP (et plus particulièrement, l'arrêté du 18 juin 2009 portant notamment sur la composition des dossiers de demande de permis).

Depuis 2009, l'Union wallonne des Architectes reçoit un subside de la Région Wallonne destiné à la Maison régionale de l'architecture et de l'urbanisme. Cette Maison a notamment pour objectif d'offrir aux architectes un point de relais du terrain vers les autorités publiques et vice-versa et de favoriser une transmission claire et précise de l'information afin d'offrir une bonne compréhension des textes.

Lors de la rencontre d'hier, il a été décidé de diffuser une circulaire ministérielle à l'intention des communes, des architectes et des fonctionnaires délégués. Cette circulaire, qui sera réalisée notamment en concertation avec l'Union des villes et des communes et l'Union wallonne des Architectes, aura pour but de faciliter l'introduction des demandes de permis d'urbanisme.

En attendant, de manière à ne pas paralyser la gestion des dossiers, le Ministre Henry a confirmé la consigne donnée à son administration, lui recommandant d'accepter, et non d'exiger, des plans établis à l'échelle 1/50° et d'étudier les demandes de permis avec une certaine tolérance, particulièrement en ce qui concerne certaines difficultés concrètes liées à la représentation du périmètre de cinquante mètres autour du projet soumis à demande de permis.

De manière plus globale, le Gouvernement wallon et le Ministre Philippe Henry s'étaient saisis de cette question dès les premiers moments de la législature. Le Ministre Henry est chargé par le Gouvernement d'étudier les différentes possibilités d'amélioration et de proposer des pistes de solution.

Une plateforme, mise sur pied par Philippe Henry, s'est déjà réunie le 17 novembre. Y étaient présents, par exemple, la Chambre des Notaires, la Confédération de la Construction, l'Union Professionnelle du secteur immobilier, la Chambre des urbanistes.

Le premier rapport, né des réflexions au sein de cette plateforme, sera présenté au Gouvernement en janvier prochain. En tout état de cause, la volonté de Philippe Henry est la mise sur pied, en concertation étroite avec les premiers utilisateurs de la règle que sont les acteurs de terrain, d'une nouvelle réglementation viable. La stabilité du droit est essentielle. Dans ce cadre, il apparaît



GOUVERNEMENT WALLON

PHILIPPE HENRY

Ministre de l'Environnement, de l'Aménagement du Territoire et de la Mobilité

indispensable que les textes légaux ne constituent pas un obstacle au projet de chacun mais bien une aide précieuse de dans le respect d'une cohérence nécessaire à tous.

Contacts presse :

Eric Van Duyse - 0475 96 96 24 – eric.vanduyse@gov.wallonie.be